

L'ADMR des Aumont (La référence du service à la personne) est une Association de service à domicile à but non lucratif. Elle intervient dans votre village.

Le bureau est basé à Verrières au 39, rue de la République et les horaires des permanences sont les suivants :

Mardi de 09 H 00 à 12 H 00

Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

Vous pouvez nous joindre ou laisser un message par téléphone au **03 25 43 90 22** ou par Internet à l'adresse suivante

[admr.aumont@fedo10.admr.org](mailto:admr.aumont@fedo10.admr.org)

En dehors des permanences sur les portables :

**06 71 25 17 30** ou **06 71 25 92 86**

### SERVICES TOUS PUBLICS

**Si vous avez besoin d'aide, notre association met à votre disposition, sans condition particulière, les services suivants :**

#### Ménage - repassage

Ce service peut être régulier ou ponctuel même si vous n'avez pas de problème de santé et sans condition d'âge.

#### Garde d'enfants à domicile

Garde de vos enfants avant ou après l'école - Accompagnement trajet école – Repas –

Si vous utilisez ce service et si un de vos enfants a moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier d'une allocation de la CAF, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) avec un minimum de 16 heures par mois.

#### Jardinage, petits travaux

Tél : 03 25 43 55 25

#### Portage des repas

Le projet de ce service est déjà bien avancé. Nous contacter si vous êtes intéressés.

**En utilisant tous les services de l'ADMR, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50 % des sommes payées dans la limite de la législation en vigueur.**

**L'ADMR accepte le CESU préfinancé en règlement des prestations.**

### SERVICES PERSONNES FRAGILISEES

#### Accompagnement transport

Le personnel vous conduit et vous aide pour faire vos courses ou vous accompagne à vos rendez-vous (médecin, kinésithérapeute, ...) et peut vous assister le temps de la consultation.

Etre conduit et accompagné là où vous le souhaitez vous donne la liberté de mener une vie sociale normale.

#### Services dédiés aux personnes fragilisées

Aide aux personnes âgées (aide à la toilette, repas, ménage, entretien du linge, ...)

Aide aux personnes handicapées

Aide aux familles (maladie ou accident d'un des parents ou d'un enfant, maternité, hospitalisation)

Notre personnel suit régulièrement des formations afin de vous assurer un service de qualité et l'une de leur mission est de vous permettre de garder le maximum d'autonomie.

Ce sont des personnes de confiance encadrées par les responsables de l'Association.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7. Si votre aide à domicile habituelle est absente, la prestation sera assurée par une remplaçante.

Les personnes retraitées ou handicapées peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général (APA, PCH) ou par leur caisse de retraite. Le solde restant à leur charge est également déductible des impôts.

